

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU COMITE DE RIVIERE GAVE DE PAU du 2 juin 2008</p>

Le Contrat de Rivière s'attache chaque année à informer les différents acteurs de l'eau sur son état d'avancement lors des réunions du Comité de Rivière. Ainsi, pour faire suite à l'assemblée générale du 29 mars 2007 qui avait validé à l'unanimité la programmation de l'avenant au Contrat de Rivière 2008-2010, le Comité de Rivière s'est réuni à nouveau le 2 juin 2008 à Argelès-Gazost (salle de la Terrasse).

Cette assemblée générale présidée par Georges AZAVANT, conseiller général du Canton d'Argelès-Gazost, et animée par Melle DUROT, regroupait l'ensemble des acteurs liés à l'eau : les élus, les socioprofessionnels, les administrations et les associatifs soit 150 personnes invitées et 62 personnes présentes. Tous les ans, cette réunion a pour objectif de rendre compte de l'intérêt des actions menées et de recueillir les remarques des personnes présentes.

Principaux points abordés lors de ce comité :

Signature d'un avenant de 3 ans pour le Contrat de Rivière Gave de Pau 2008-2010

(Laurence DUROT, Animatrice du Contrat de Rivière, SMDRA) :

Le Contrat de Rivière du bassin du Gave de Pau Amont avait été signé en 2002 pour 5 ans de programmation en faveur de l'eau et des rivières (43 millions d'euros d'investissements). Compte tenu des résultats encourageants de ces 5 années d'actions concrètes (travaux d'assainissement réalisés, répercussions positives sur la qualité des eaux, état général des cours d'eau du bassin amélioré grâce au travail des brigades vertes, ...) et en raison de la dynamique initiée sur le Gave de Pau, il est apparu opportun de prolonger de 3 ans la durée du Contrat par l'intermédiaire d'un avenant sur la période 2008-2010.

Ainsi, cet avenant a été officiellement signé le 7 janvier 2008 au Conseil Général par :

- M. le Préfet des Hautes-Pyrénées : M. Jean-François DELAGE
- M. le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées : M. Martin MALVY
- M. le Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées : M. François FORTASSIN
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : M. Vincent FREY
- M. le Président du Comité de Rivière : M. Georges AZAVANT
- M. le Président du Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA) : M. Jean-Pierre ARTIGANAVE

Afin de continuer à améliorer la gestion de l'eau et des rivières sur notre bassin, 31 millions d'euros d'investissements sont donc programmés sur 3 années supplémentaires. Les actions programmées sont portées par les collectivités locales avec l'aide financière de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Midi-Pyrénées et du Département des Hautes-Pyrénées afin :

- d'améliorer la qualité des eaux (assainissement, réduction des pollutions, ...),
- de pérenniser le travail de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau effectué par les brigades vertes,
- de réaliser des travaux de prévention et de protection contre les inondations,
- de protéger les habitats naturels faune-flore notamment avec Natura 2000,
- de poursuivre la communication et la gestion concertée avec la préparation d'un projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Gave de Pau interdépartemental 65 -64 ...

Point sur l'assainissement collectif (Marc CHEDEVILLE, MISE/DDAF) :

Dans le cadre de la Directive « Eaux Résiduaires Urbaines », l'échéance de 2000 avait été fixée pour la mise aux normes des stations d'épuration des agglomérations de plus de 15 000 Equivalent Habitant (EH). Elle avait été fixée à 2005 pour les stations d'épuration (STEP) de plus de 2000 EH.

Il a été souligné que de nombreux efforts d'amélioration des équipements de traitement des stations d'épuration ont à ce jour été réalisés : Lourdes, Argelès, Une remise à niveau est programmée notamment pour les stations de Pierrefitte-Nestalas, d'Esquieze-Sère ... Cependant des efforts sont à poursuivre pour les stations de moindre capacité.

Par ailleurs, et afin de pérenniser les équipements et la filière de valorisation agricole des boues, il est indispensable de mettre en place des autorisations de déversement avec les entreprises, artisans raccordés au système d'assainissement collectif.

De graves manquements concernant l'autosurveillance ont été constatés, notamment en raison d'un manque de formation des exploitants. Il a donc été proposé pour le second semestre 2008, des formations en salle et sur site concernant la réglementation, les réseaux et l'autosurveillance. Celles-ci seront organisées par le SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration/HPTE), la MISE (mission interservices de l'eau)/DDAF, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et le CNFPT.

Etude de création d'une plate-forme de compostage pour la valorisation des boues des stations d'épuration des bassins du Gave de Pau Amont, de Bagnères-de-Bigorre, d'Ossun et de Juillan (Laurence DUROT, Animatrice du Contrat de Rivière, SMDRA) :

Le but de cette étude est d'être un outil d'aide à la décision pour les élus afin de retenir la meilleure solution pour le traitement des boues en sortie de station d'épuration par la mise en place d'une filière de compostage et de la comparer avec des filières existantes ou en projet. Cette étude a débuté en avril 2007 et les résultats de la tranche ferme de l'étude ont été présentés le 26 juin 2008 aux élus et partenaires concernés.

Nouvelles modalités de consultation du Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) par les communes (Sébastien VERGEZ, Technicien, SMDRA) :

Suite à la réforme du Code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1er octobre 2007 (Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007), les modalités de dépôt et d'instruction des documents d'urbanisme ont considérablement été modifiées et notamment en ce qui concerne la consultation des SPANC. Les nouvelles modalités d'instruction des documents d'urbanisme et des dossiers de réhabilitations par le SPANC ont été présentées.

<p style="text-align: center;">Le SPANC doit systématiquement être consulté par les mairies pour les certificats d'urbanisme et les permis de construire concernant des terrains situés sur une zone d'assainissement non collectif.</p>

Action Test « Toxiques Gave de Pau » (Karelle VAUDOUR, SMDRA) :

*** Etude de quantification de la pression métallique sur le Gave de Pau :**

L'objectif de cette étude, réalisée par l'Université de Pau avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, était d'évaluer la part des sources responsables de la pression métallique observée. Une des questions à laquelle il était nécessaire d'apporter des réponses était celle du rôle des anciennes mines de Penarroya (Pierrefitte-Soulom-Uz) sur le Gave de Cauterets.

90% des apports de Zinc (Zn), Cadmium (Cd), Plomb (Pb), Nickel (Ni) et 40% du Cuivre (Cu) présents dans le Gave de Cauterets proviennent sans conteste de la zone des anciennes mines de Penarroya.

A l'aval de Lourdes, 50% des apports en Zn et Cd présents dans le Gave de Pau proviennent de l'ancien site minier, le Gave de Cauterets apportant moins de 10 % des flux de Cu, Arsenic (As), Chrome (Cr), Cu, Ni et Pb. Enfin, à l'aval du continuum du Gave de Pau, 20 % du Zn et Cd proviennent du Gave de Cauterets.

Les apports importants en métaux en provenance de ces anciennes mines déclassent la qualité de l'aval du Gave de Cauterets vis-à-vis de la biologie laissant suggérer des effets probables sur certains organismes vivants. Cette pollution très localisée se résorbe très rapidement en raison de phénomènes de dilution et de stockage des métaux lourds dans les sédiments, les mousses et végétaux aquatiques. Nous n'atteignons jamais des taux qui mettent en péril la qualité biologique du Gave de Pau au regard des normes européennes. C'est pourquoi, on peut dire que le Gave de Pau est relativement épargné par la pollution contrairement à l'aval du Gave de Cauterets.

*** Point sur la fermeture des anciennes mines de Penarroya :**

La police des mines s'applique encore sur le site de la Galène. Il est à l'heure actuelle primordial de demander à l'administration des mesures de précautions pour minimiser les dangers inhérents au site minier et également pour démontrer la responsabilité de l'exploitant en cas de dommage.

Suite à plusieurs réunions de concertation du comité de pilotage « sites et sols pollués » de l'Action Test, des études vont donc être réalisées au cours de l'année 2008 et ce, afin de répondre à plusieurs inquiétudes concernant :

- La stabilité du terril de la Galène,
- L'origine précise des sources de pollution (superficielle/souterraine),
- L'impact des anciennes mines sur la biologie.

Bilan d'activités des brigades vertes 2007 :

Michael SANSAS (Technicien Rivière des Brigades Vertes du Pays de Lourdes et du Val d'Azun - SIVOM Lourdes-Est et CC Val d'Azun), Rémi DUMONT (technicien Rivière de la Brigade verte du Canton d'Argelès-Gazost - SYMIHL) et Pierre PALASSET (technicien Rivière de la Brigade Verte du Pays Toy – CSVB) ont présenté leur bilan d'activités 2007. Un travail considérable d'entretien et de réhabilitation a été réalisé en 2007 sur le Gave de Pau, la vallée du Neez, le Val d'Azun, l'Ouzom, les cours d'eaux du Davantaygue, le Gave de Gavarnie, le Gave d'Héas, le Bastan ... Des travaux de restructuration du lit et de protection des berges ont également été réalisés sur le Gave de Cauterets.

Questions diverses (Laurence DUROT, Animatrice du Contrat de Rivière, SMDRA) :

*** Label Tourisme Handicap obtenu pour les pontons de pêche de St-Pé-de-Bigorre :**

Depuis l'ouverture de la Pêche en mars 2007, deux pontons de pêche pour les personnes à mobilité réduite ont été mis en place par le SMDRA sur la commune de Saint-Pé-de-Bigorre. Ces pontons ont été installés sur un site bien connu des pêcheurs locaux : le lieu dit " La Cularque ", en rive gauche du Gave de Pau, sur la route des grottes de Bétharram. Cet aménagement a nécessité la création d'une rampe d'accès adaptée aux personnes à mobilité réduite. Ces pontons ont obtenu le Label Tourisme Handicap en décembre 2007 pour les 4 déficiences : moteur, visuel, auditif et mental.

*** Journées Nature organisées en 2008 par le SMDRA :**

Dans le cadre de la troisième édition des « Journées Nature Midi-Pyrénées », orchestrées par le Conseil Régional du 24 mai au 1^{er} juin 2008, plusieurs journées d'animation et de sensibilisation sur le thème de l'Eau et de l'Environnement ont été organisées sur Lourdes par le SMDRA, la ville de Lourdes, le Funiculaire du Pic du Jer, la Communauté de Communes

du Pays de Lourdes, le SIVOM de Lourdes-Est (brigade verte), le Comité Départemental de Canoë Kayak, ...:

- **le samedi 24 mai** : « *L'eau dans le monde souterrain* », visites guidées des grottes du Pic du Jer
- **le lundi 26 mai** : « *Découverte du Gave de Pau en raft* », à destination des élus
- **le mercredi 28 mai** : opération de sensibilisation « *Jardiner sans polluer : les dangers des pesticides pour la santé et l'environnement* », exposition et démonstration
- **le samedi 31 mai** : « *Journée de l'eau* » au **Lac de Lourdes**, opération nettoyage, visite de la tourbière, expositions, ...

Principales remarques recueillies lors de ce comité :

M. Christian SCHU, Président de l'ADGPE, a soulevé le problème des eaux parasites sur certains des réseaux d'assainissement de notre bassin qui remettent en cause le bon fonctionnement de certaines stations d'épuration (STEP). Il a également évoqué le problème des pénalités demandées à la France par l'Europe pour le retard de la mise aux normes des ouvrages d'assainissement.

M. Marc CHEDEVILLE, MISE/DDAF 65 et M. Claude CHARDENAS de l'Agence de l'Eau ont précisé que, pour répondre aux exigences de la Directive ERU « Eaux Résiduaires Urbaines », les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont été priorisées en 2008 et 2009 sur les communes soumises à l'échéance 2005 (STEP de plus de 2000 EH) et que les communes de moins de 2000 EH seront financées en 2010-2011.

M. Christian SCHU, Président de l'ADGPE, a également souligné la durée, excessive à ces yeux, de la procédure d'autorisation concernant les piscicultures de M. POMAREZ de Lau-Balagnas et de Soulom.

M. Marc CHEDEVILLE, MISE/DDAF 65, lui a répondu que le dossier devait passer au CODERST de juin 2008.

M. Georges AZAVANT, président du Comité de Rivière : a tenu à appuyer la demande du SPANC concernant le respect de la procédure de consultation de ce service par les mairies, condition indispensable pour éviter que des permis de construire passent tacitement sans avis technique sur l'assainissement non collectif.

M. Christian SCHU, Président de l'ADGPE est revenu sur le problème de réhabilitation des anciennes mines de Penarroya en soulignant que lors de la dernière réunion en présence du bureau d'études MINELIS (missionné par METALEUROP) aucune piste de participation financière de cette entreprise n'a été trouvée.

M. Georges AZAVANT, président du Comité de Rivière, a tenu à remercier les techniciens de rivière et les entreprises locales pour la qualité du travail accompli.

M. Claude CHARDENAS de l'Agence de l'Eau a rappelé à l'assemblée que la consultation du public sur la politique de l'eau du bassin Adour-Garonne (consultation nationale du 15 avril au 15 octobre 2008) est actuellement en cours. Un site internet est dédié à cette consultation : www.aquacitoyen.org, sur lequel vous pouvez répondre au questionnaire directement en ligne.